

Politique de la vieillesse dans la Commune de Riaz

Plan de mesures 2021-2025

« Concept communal en faveur des personnes âgées de la Commune de Riaz »



Politique de la vieillesse dans la Commune de Riaz

Plan de mesures 2021-2025

« Concept communal en faveur des personnes âgées de la Commune de Riaz »

Réalisé par :

La Commission seniors

en collaboration avec le Conseil communal de Riaz

Liste des membres :

Jusqu'en mai 2021 : Frédéric Blanc (Président), Sophie Moura, Antoinette Bosson, Etienne Hyghe, Eric Magnin, Louis Pittet, Eric Buchs, Antonin Charrière (représentant du Conseil communal)

Dès mai 2021 : Joséphine Uldry (Présidente), Stéphanie Klaus, Maxime Charrière, Michel Pochon, Ralph Frossard, Grégoire Quartenoud et Hugues Bosson, Anne Favre-Morand et Antonin Charrière (représentant du Conseil communal)

Date: 28 juin 2021

Soutien logistique réalisé par :

Groupe de Travail « concepts communaux en faveur des personnes âgées »

Composé de :

M. Olivier Risse (Rive droite/ Botterens); M. Pascal Briccafiori (Centre / Gruyères); Mme Emilie Amey, (Rive Gauche / Echarlens) M. Daniel Savary (Président de la commission des barrières architecturales);
M. Benjamin Brühlart (Vallée de la Jogne / Val de Charmey); Mme Suzanne Cosandey (Intyamon / Grandvillard); M. Nicolas Hassler (La Sionge / Sâles); Mme Chantal Pythoud (Centre / Bulle – Présidente du groupe de travail); M. Pierre Cottier (Membre de l'association des retraités de la Gruyère, membre du comité de Pro Senectute Fribourg); Mme Raymonde Charrière (Infirmière-diplômée); Mme Yolande Schorderet (Cheffe du service d'aide et de soins à domicile); Mme Chantal Overney (Directrice du foyer de la Rose des Vents, procès-verbaliste lors des séances du groupe de travail); M. Bertrand Oberson (Chef de projet au RSSG).

Pour des informations supplémentaires : Réseau Santé et Social de la Gruyère

Bertrand Oberson Chef de projet 026 919 00 19 bertrand.oberson@rssg.ch



Sommaire

Édito

page 4

Une politique communale de la vieillesse : une nécessité page 5

Catalogue de mesures potentielles à développer

page 9

Plan de mesures prioritaires
2021-2025
page 15



Édito

Message du Préfet : Le maintien à domicile, l'affaire de tous !

Le vieillissement de la population est une réalité que le district de la Gruyère a anticipée en validant, dès 2015 déjà, un Concept régional d'accompagnement de la personne âgée. Ce document fait l'inventaire d'une riche panoplie de stratégies afin de relever le défi que constitue le doublement de la population âgée dans les vingt prochaines années.

Or, lorsque la discussion s'empare de ce sujet, l'attention se focalise sur les EMS, pièces importantes du dispositif de prise en charge, mais qui ne concernent qu'une faible partie de la population concernée. Car c'est une réalité qui ne remet pas en cause la qualité de nos EMS : la plupart des personnes souhaitent vivre le plus longtemps possible à leur domicile.

Le Concept Senior+, à l'image du projet gruérien, a fait du maintien à domicile une priorité. Mais ce maintien ne se décrète pas. Il se planifie, se prépare et exige l'implication d'une multitude d'acteurs. Le maintien à domicile n'est pas l'apanage de quelques institutions ou services publics, il est l'affaire de tous.

C'est dans cette perspective que le Comité de direction du Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG) et la Commission pour les prestations médico-sociales, sous-commission Etablissements médico-sociaux (CPMS-EMS) ont confié à un groupe de travail la mission de soutenir la rédaction par toutes les communes du district de concepts communaux en faveur des personnes âgées.

Le plan de mesures que vous avez entre vos mains est le fruit d'un travail collectif mené par l'ensemble des communes gruériennes, le choix des mesures à développer pour les années 2021 à 2025 est de la seule responsabilité du Conseil communal de Riaz, témoignant de sa profonde implication en faveur des seniors. Afin de compléter les plans de mesures communaux, des mesures prioritaires pour le district ont été adoptées par le RSSG, car le maintien à domicile est l'affaire de tous!

Patrice Borcard, Président du RSSG, Préfet

Message de la Présidente du groupe de travail « concepts communaux en faveur des personnes âgées »

A l'horizon 2035, le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans devrait doubler, alors que nous n'allons pas pouvoir doubler le nombre de lits en EMS. D'un point de vue économique c'est assez évident mais il s'agit aussi de tenir compte du désir des seniors qui, majoritairement, souhaitent rester à domicile. Comment se préparer à cette évolution ? Comment favoriser l'autonomie des seniors ? Ce sont les questions que se sont posées les membres d'un groupe de travail (GT) composé de représentants des communes du district et de spécialistes des différents domaines en lien avec l'accompagnement des personnes âgées.

Ce travail de longue haleine a permis aux communes de disposer d'un cadre et d'outils concrets leur permettant d'établir ce plan de mesures en faveur des personnes âgées.

Chantal Pythoud, Présidente du GT



Une politique communale de la vieillesse : une nécessité

Le vieillissement de la population est un des enjeux majeurs de notre société. Avec le déploiement de la politique « Senior+ » de notre canton, les districts et les communes se sont vu confier de nouvelles responsabilités et compétences dans ce domaine. La loi sur les seniors (LSen) précise que les communes disposent de 5 ans pour élaborer des concepts communaux et des mesures concrètes en faveur des seniors, soit jusqu'au 1^{er} juillet 2021.

Les contours du vieillissement :

- L'évolution démographique dans le canton de Fribourg, à l'instar de l'évolution que connaissent la majorité des pays industrialisés et la Suisse, va dans le sens d'une forte augmentation de la proportion des seniors. Les communes du district de la Gruyère n'échappent pas à cette évolution.
- L'augmentation de l'espérance de vie se traduit aussi par une coexistence prolongée des générations et donc par une société à quatre générations qui ont des besoins, des attentes et des comportements qui peuvent être très différents.

«Un doublement de la population des personnes âgées est prévu d'ici 2035.» Il faut s'y préparer.

- Le prolongement de la vie est un fait positif dans notre société, mais il implique aussi des actions planifiées et une véritable stratégie afin de répondre aux défis posés par la situation à venir. Les pouvoirs publics, les prestataires publics, parapublics, privés, les familles, les proches, les bénévoles et les seniors ont un rôle à jouer dans cette perspective.
- Le vieillissement a des conséquences sur la santé. Cet impact peut être différent d'un individu à l'autre, selon leur profil socio-économique, leurs comportements et leur héritage génétique.
- L'environnement global de la personne âgée peut également avoir un impact en finalité sur son état général, ainsi que sur son inclusion sociale. Les communes, par définition, ont une influence potentielle importante sur la qualité de celui-ci.
- D'ici 2035, les projections statistiques tablent sur un doublement de la population des personnes de 65 ans et plus (cf. illustration ci-dessous).



Population par groupe d'âges du district de la Gruyère de 2000 à 2035

	Observations			Projections				
	2000	2010	2012	2017	2020	2025	2030	2035
Total	38'070	46'415	49'022	54'431	57'222	60'567	63'144	65'159
0-19 ans	10'023	11'224	11'554	12'452	12'797	13'399	13'668	13'778
20-64 ans	22'415	28'555	30'293	33'691	35'400	36'725	37'192	37'473
65⁺ ans	5'632	6'636	7'175	8'288	9'025	10'443	12'284	13'907
65-79 ans	4'108	4'873	5'276	6'196	6'673	7'519	8'705	9'846
80+ ans	1'524	1'763	1'899	2'092	2'353	2'924	3'579	4'061

Données issues de : Actualité statistiques fribourgeoise, Projections démographiques 2013-2035, Canton de Fribourg et ses districts, Novembre 2014, Direction de l'économie et de l'emploi, p. 18 et pour les données 2017.

La nécessité de développer une politique en faveur des personnes âgées ressort tout d'abord de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004. Les articles suivants ont en effet permis de poser le cadre du développement et de la mise en œuvre de cette politique dans le canton :

- Les personnes âgées ont droit à la participation, à l'autonomie, à la qualité de vie et au respect de leur personnalité (art. 35 Cst);
- L'Etat et les communes favorisent la compréhension et la solidarité entre les générations (art. 62 Cst);
- L'Etat s'emploie à la promotion de la santé et veille à ce que toute personne ait accès à des soins de qualité égale (art. 68 Cst).

La loi sur les Seniors (LSen), la loi sur les prestations médico-sociales (LPMS), la loi sur l'indemnité forfaitaire (LIF), ainsi qu'un programme cantonal multisectoriel constituent le cadre général posé par le projet Senior+. L'art. 1 de la loi sur les seniors (LSen) présente les objectifs principaux de cette politique en faveur des personnes âgées. Ceux-ci sont aussi applicables au niveau des communes. Cette politique a pour but de veiller:

- A l'intégration des seniors dans la société;
- A la reconnaissance de leurs besoins et de leurs compétences ;
- Ainsi qu'au maintien de leur autonomie.

Relevons que les défis sont nombreux : promotion de la santé, développement des liens de solidarité entre les citoyen-e-s, lutte contre les inégalités sociales, soutien aux proches aidant-e-s... Les communes seules ne pourront y répondre. Toutefois, par leur proximité avec les aîné-e-s, les communes ont la responsabilité de proposer un maximum d'offres répondants aux attentes et besoins des seniors, quitte à remonter les problématiques au district, canton et Confédération lorsque cela s'avère nécessaire.

La politique communale de la vieillesse en Suisse :

« La politique communale de la vieillesse vise à apporter des correctifs, lorsque cela s'avère nécessaire, afin de mieux prendre en compte les impératifs liés à l'intégration des seniors dans les diverses politiques publiques. Elle vise ainsi à garantir une pleine intégration des seniors dans la société. Elle s'assure par ailleurs que les seniors ne



sont pas exclus ou discriminés dans l'accès aux prestations existantes. [...] Il n'y a pas de besoins spécifiques aisément identifiables pour l'ensemble des personnes dites âgées. Les situations de celles-ci sont au moins aussi diverses que celles de la population en général. Toutefois, certains besoins –pouvant se présenter à tout moment–augmentent statistiquement avec l'âge: prise en charge de la dépendance, aménagements de l'environnement, soins, lutte contre l'isolement ou maintien du lien social. Du fait du vieillissement global de la population une augmentation majeure des besoins précités est attendue. »¹

Pour faire face aux enjeux d'ampleur du vieillissement, les concepts communaux en faveur des personnes âgées devront se faire de manière coordonnée entre les communes, les secteurs et le district, plutôt que de manière isolée au sein de chaque commune. Les projets en cours vont s'appuyer sur l'implication de plusieurs partenaires clés.

Dans ce sens, les buts de la LPMS, de la LSen et du concept régional d'accompagnement de la personne âgée se rejoignent et se complètent afin que l'accompagnement de la personne âgée soit le plus adapté à ses besoins et lui permette de rester le plus longtemps possible autonome et à son domicile.

Beaucoup reste à entreprendre. Place donc à l'inventivité de chacun-e. Les pistes sont multiples.²

¹ VILLE DE LAUSANNE, Préavis nº 33/2018, Politique sociale communale de la vieillesse –Plan d'action dans le cadre de l'adhésion de la Ville de Lausanne au Réseau mondial des villes-amies des aînés de l'Organisation mondiale de la santé, pp. 3-4.

² HAGMANN H.M., Vieillir chez soi, c'est possible, Saint Maurice, Editions Saint Augustin, 2008, p. 84.



Canton -> District -> Communes = Objectifs communs

Canton: LSen, LPMS, LIF

District: Concept régional d'accompagnement de la personne âgée (CRAPA)

Commune: Concept communal en faveur des personnes âgées

Quatre différents outils d'analyse (évaluation des besoins de la population des 60 ans et plus en Gruyère, évaluation des mesures communales en faveur des seniors, démarches participatives par l'organisation de rencontres avec les seniors et inventaire des offres existantes) ont permis de déboucher sur le présent catalogue de mesures. Dans la dernière partie de ce document, vous trouverez la liste des mesures prioritaires pour les années 2021 à 2025 définies par le Conseil communal de la commune de Riaz.



Catalogue de mesures potentielles à développer

Le vieillissement démographique nous impose de construire un futur nouveau. Par définition, il sera parsemé de tâtonnements, d'échecs et de succès. A l'image de la politique suisse souvent réduite à une « politique des petits pas », le district de la Gruyère cherche à favoriser et même à s'appuyer sur cette logique d'essais et d'erreurs. Les innovations dans le domaine du vieillissement sont nombreuses, l'enjeu étant de s'appuyer sur cette diversité pour créer une émulation autour d'un objectif commun : l'amélioration de la prise en compte des besoins des personnes âgées.

Ce chapitre cherche à recenser toutes mesures potentiellement intéressantes selon les résultats de l'étude de besoins, de l'évaluation des mesures communales, de l'inventaire de l'existant et de la démarche participative. Il faut bien considérer ce chapitre comme une liste des possibles, il n'est pas envisageable de chercher à mettre en place l'ensemble des mesures proposées. Ce listing est maintenu aussi large que possible afin de suggérer d'autres développements possibles ces prochaines années. Il convient de se rappeler que l'évolution en la matière a été très importante ces dernières années et le sera également ces prochaines années. Si pour l'heure, la politique de la vieillesse communale n'en est qu'à ses balbutiements, il est fort à parier que son extension soit majeure durant ces prochaines années.

De cette liste, seules les mesures prioritaires seront répertoriées par le Conseil communal dans le dernier chapitre du document.

Soutien général à la politique de la vieillesse

 Comment faire pour maintenir l'intérêt à long terme autour de la thématique de la politique de la vieillesse ?



S'appuyer sur une logique participative :

- Pérenniser la Commission Senior+ dans la Commune de Riaz et favoriser la participation de séniors au sein de cette commission ;
- Favoriser la participation des seniors, par exemple en organisant des rencontres régulières avec les aînée-s (World Café, dîner des aîné-e-s, balades à thème, lotos, fête des jubilaires, etc.); Dans la mesure du possible, publiciser ces événements dans le journal communal;
- Organisation de rencontres de coordination entre les sociétés locales et la commune afin de favoriser le développement de projets intergénérationnels ou en faveur des seniors;



Thème nº 1 : Garantir les moyens d'existence, soutien au travail

S'appuyer sur les agences AVS pour détecter les besoins :

Garantir les moyens d'existence, soutien au travail

- Quelle est la situation financière des aînée-s ?
- Peut-on réduire quelque peu les inégalités sociales ?
- Y a-t-il des besoins particuliers qui méritent une réponse communale ?



- Donner mission aux agences AVS de détecter les pertes d'autonomie, d'anticiper les besoins de curatelles et les entrées en EMS en maintenant un contact régulier avec les seniors de la commune ;
- Informer les seniors sur leurs droits aux prestations complémentaires et à l'aide sur l'assurance-maladie.

Introduire quelques soutiens financiers:

- Proposer un repas à domicile via un commerce local ;
- Octroyer aux bénéficiaires de l'AVS une réduction sur les cartes journalières CFF.

Politique du personnel en faveur des seniors :

Introduction d'une logique de discrimination positive en faveur des seniors au sein du personnel communal.

Thème nº 2 : Infrastructures, habitats et services

Infrastructures, habitat et services

- Est-ce que dans notre commune, les bâtiments publics sont accessibles aux personnes à mobilité réduite ?
- La commune dispose-t-elle de suffisamment de bancs afin de favoriser l'activité de marche des seniors ?
- Y a-t-il des zones considérées comme dangereuses pour les seniors (risque de chutes avéré, etc.) ?
- Est-ce que l'accès à des services qui répondent aux besoins des seniors est assuré dans notre commune (ex. repas à domicile)?



Soutenir la mobilité des seniors :

- Faciliter la mobilité des personnes âgées, en soutenant par exemple les transports en faveur des seniors permettant le maintien à la vie sociale et culturelle (par exemple, formation TPF);
- Soutenir le développement des transports publics ;
- Amélioration des accès aux bus (arrêts de bus adaptés aux seniors, 22 cm, abribus avec assise ou a minima des bancs publics);
- Favoriser l'accessibilité des espaces extérieurs et des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite ;



- Rendre les parcs/places de jeux attractifs et praticables pour tous les groupes d'âge et développer les espaces de convivialité pour favoriser les rencontres ;
- Veiller au bon éclairage public des routes, rues et parcs ;
- Construire/améliorer la desserte de trottoirs et/ou zones 30 km/h;
- Compléter l'offre de bancs publics et installation de nouveaux modèles confortables et ergonomiques en mettant l'accent sur la fonction de relais pour les seniors dans leurs déplacements quotidiens, par exemple en favorisant l'installation de mains-courantes aux sentiers ou dans les escaliers où la topographie est marquée;
- Créer des pistes cyclables favorisant la mobilité douce, facilitant les déplacements piétonniers et sécurisant les itinéraires cyclables;
- Organiser des ateliers sur la marche ou des cours d'initiation au vélo électrique pour les séniors.

Soutenir tous les services gravitant autour du maintien à domicile :

- Soutiens logistiques et/ou financiers aux acteurs proposant la livraison de repas à domicile ;
- Informer sur les possibilités d'adaptation de logements et de dispositifs de sécurité (par exemple lors d'une séance d'information) ;
- Soutenir tous les projets amenant des solutions pour l'entretien extérieur des maisons des seniors ;
- Diffuser la liste des acteurs favorisant le soin à domicile (cf. Brochure Informations Senior+ du RSSG);
- Soutien/aide à la création d'un dispositif de récolte des déchets à domicile pour les seniors.

Introduire une logique participative :

- Développer des projets de proximité impliquant la population concernée, donc les habitants seniors ;
- Intégrer un/des séniors dans les démarches et réflexions de planification de l'aménagement afin d'avoir une vue plus générale et systématique des besoins des seniors ;

Revitaliser les centres de villages/le centre-ville

- Soutenir la construction de logements adaptés dans le village ;
- Favoriser l'implantation de commerces et services au centre des villages ;
- Soutien à l'implantation de cabinets médicaux et paramédicaux dans la région.

Thème n° 3 : Les soins et l'accompagnement social à la personne fragilisée



Accompagnement social

- La commune dispose-t-elle de prestations sociales favorisant le maintien à domicile des seniors?
- La commune peut-elle compter sur des bénévoles dans le domaine de l'accompagnement social?



Soutenir le rôle de proche aidant-e :

- Informer les proches aidants qu'une aide financière existe pour des solutions de répit (« vacances ») ainsi que des services proposés par les structures extra-communales (p. ex. la Croix-Rouge fribourgeoise, les soins à domicile, etc.);
- Soutien (administratif ou subvention) aux services favorisant le maintien à domicile (service de courses ou tout autre tâche du quotidien) ;
- Favoriser les visites à domicile ou les rencontres (par exemple par les membres de la commission Senior+).

Thème nº 4 : Vie associative et communautaire

Vie associative et communautaire

- Dans notre commune, les échanges entre générations sont-ils facilités ?
- Dans notre commune, les liens sociaux sont-ils assurés durablement?
- Dans notre commune, des lieux de rencontre accessibles existent-ils ?



Développer une logique d'activités intergénérationnelles par les services communaux :

- Mettre en place des collaborations actives intergénérationnelles ;
- Poursuivre la collaboration active avec les sociétés du village (par exemple, l'inter-société ou la société de jeunesse);
- Organiser des sorties à l'intention des séniors ;

Favoriser le vivre-ensemble :

- Accorder un soutien financier et logistique à la création de projets visant à favoriser le vivre-ensemble et l'échange de compétences intergénérationnelles (par exemple une chasse aux œufs) ;
- Favoriser et soutenir l'engagement des seniors dans la vie politique active (exécutifs et législatifs communaux), ainsi que dans les commissions locales, en particulier à la Commission Senior+;
- Développer des liens de voisinage, par exemple en mettant sur pieds des projets solidaires, de vivreensemble, de participation citoyenne impliquant l'ensemble de la population, donc également les seniors;



- Favoriser l'émergence d'initiatives bénévoles conduites par des seniors et promouvoir ces actions collectives ;
- Favoriser les initiatives visant à développer des activités socioculturelles, physiques ou de loisirs, ouvertes aux seniors et à la population en générale (échange intergénérationnel);
- Soutenir ou subventionner les sociétés locales qui offrent des prestations particulières aux seniors (par exemple Gym senior, Jeunesse, Paroisse, etc) ou qui pratiquent des réductions de prix pour les seniors ;
- Informer une fois par année les nouvelles personnes retraités des prestations existantes ;
- Visites à domicile des nonagénaires par les autorités communales ou la commission Senior+;
- Mise en place d'une « boite à idées » ;
- Promouvoir des activités intergénérationnelles, particulièrement au sein des accueils extra-scolaires ou crèches/garderies (par exemple accueil d'un senior) : l'objectif est de passer du temps ensemble, d'apprendre à se connaître, de partager ses connaissances et de créer des liens qui favorisent la cohésion sociale et contribuent à faire évoluer l'image négative que les un·e·s peuvent avoir des autres (par exemple, projet Win 3);
- Organiser/subventionner une fête de Noël pour les aîné·e·s;
- Soutenir l'organisation de moments de rencontres intergénérationnelles lors des principales manifestations de la Commune ;
- Soutenir les projets de collaboration/échanges entre jeunes et retraité·e·s.



Thème no 5: Information et communication

Information et communication

- Des informations utiles aux seniors sont-elles disponibles et facilement accessibles dans notre commune?
- Dans notre commune, les informations utiles sous l'angle de la prévention/promotion de la santé sontelles accessibles aux seniors ?
- Les activités et évènements proposés dans notre commune sont-ils communiqués régulièrement aux seniors ?



Soutien administratif:

- Améliorer l'information et le soutien administratif aux aîné-e-s ;
- Soutenir ou organiser des cours/ateliers informatiques à l'attention des seniors.

Améliorer l'information aux seniors :

- Favoriser la publication des projets d'entraide entre citoyen e s;
- Créer un onglet « Seniors » sur le site internet de la commune et encourager une rubrique « Seniors » dans chaque édition du bulletin communal (Riazois);
- Veiller à donner des informations adaptées aux seniors ;
- Engagement de délégué-e-s seniors au sein de la Commission Senior+.

Thème nº 6 : Développement personnel

Développement personnel

- Dans notre commune, existe-t-il une offre de cours spécifiques (sport, informatique, etc.) pour les seniors ?
- L'offre de loisirs est-elle suffisante dans notre commune ?



Inciter les seniors à sortir de chez eux/elles :

- Soutenir le développement d'offres de cours/ateliers informatiques en faveur des seniors ;
- Soutenir toute création d'offre de loisirs ou culturelle en faveur des seniors ;
- Inciter les seniors à exercer du bénévolat par le biais d'une information régulière dans le journal communal ou par des activités intergénérationnelles au sein des accueils extra-scolaires, crèches ou écoles.



Plan de mesures 2021-2025

Le <u>Plan de mesures 2021-2025</u> du « Concept communal en faveur des personnes âgées » se fonde sur le concept Senior+ du canton de Fribourg et sur une démarche évaluative et participative réalisée par la Commission seniors de la Commune de Riaz. Les actions concrètes retenues pour ce premier « Plan de mesures » ont été priorisées en fonction de divers critères, parmi lesquels figurent les besoins ressentis par les seniors de notre commune, les ressources disponibles, mais aussi le degré de complexité de la mise en œuvre.

Les mesures sont classées par domaine d'intervention. Toutes les mesures adoptées par le Conseil communal entendent contribuer à atteindre les trois objectifs de la politique fribourgeoise dans le domaine des seniors : intégration, autonomie, reconnaissance des besoins et valorisation des compétences des seniors.

Axe : Soutien général à la politique de la vieillesse		Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure 1 : pérenniser la Commission Senior+		2021	2021
		nécessairement au els de la santé (la p lu·e au conseil géné sion invite des interv	Conseil général, présidence de la éral pour garantir

Axe : Garantir les moyens d	Préparatifs	Mise en œuvre		
Mesure 1 : Identification des besoins		2021	Dès 2021	
Descriptif	La commission et l'administration communale	prennent contact	(téléphone, etc.)	
	avec les aîné·e·s pour établir les bese	oins, notamment	lors de retour	
	d'hospitalisation. Une « boîte à idées » est mise en place.			

Axe : Infrastructures, habitats et services		Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure 1 : soutenir la récolte des déchets à domicile		2020	Dès 2020
Descriptif	Mise en place d'un service de récolte des d seniors et les personnes à mobilité réduite, pa en collaboration avec l'administration commu l'enregistrement des inscriptions. La Commune Jeunesse (gestion administrative, matériel ou	ar la société de Jeu unale qui se charge e soutient ce service	nesse du village notamment de



Axe : Les soins et l'accompagnement social à la personne fragilisée		Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure 1 : visite à domicile		2021	Dès 2022
Descriptif	La commission rend visite aux nonagénaires a au moins 2 fois par année (goûter et échanges Elle informe et oriente les seniors à propos des Solidarité Gruyère, etc.) et sollicite au besoin l	, demande d'aide et s services existants	de soutien, etc.).

Axe : Vie associative et co	Préparatifs	Mise en œuvre	
Mesure 1 : souper des aînés		Annuel	Annuel
Descriptif	Organisation d'un souper annuel des aîné·e·s par l'inter-société, en collaboration avec l'administration communale et la commission Senior+		
Mesure 2 : sorties à l'inten	tion des seniors	2021-2022	Dès 2023
Descriptif La commission organise une sortie ou une activité d'une journée ou d'une demi- journée à l'attention des seniors (par exemple, visites culturelles, balades à thème, matchs aux cartes, etc.). Cette activité est organisée au minimum tous les deux ans.			
Mesure 3 : chasse aux œufs		2022	Dès 2023
Descriptif	La commission Senior+ collabore avec l'organisateur d'une chasse aux œufs (commission sports cultures et générations ou commission ad hoc) pour favoriser la participation des séniors et les échanges intergénérationnels lors de cette activité		

Axe : Information et comm	Préparatifs	Mise en œuvre			
Mesure 1 : soutien administratif aux seniors		2021-2022	2022-2025		
Descriptif	La commune invite les seniors à s'adresser à l'administration communale pour l'appui à l'exécution de différentes tâches (compléter un formulaire AVS, soutien				
		•	•		
	logistique et informatique, etc.). Un e collab				
	désigné e responsable de cette tâche et se co				
	pour améliorer l'information et le service. Au l	·			
	de journées de formation (AVS, PC, etc.) pour				
Mesure 2 : mise à jour du s	2021	2022-2025			
Descriptif	L'administration communale, en collaboration	avec la commission	n, crée un onglet		
	« seniors » sur le site internet de la commune et y relaie l'ensemble des				
	informations pour les seniors. Le contenu est régulièrement mis à jour.				
Mesure 3 : page « Senior+ » dans le bulletin communal		2022	Dès 2023		
Descriptif	Une rubrique « seniors » est gratuitement mise à disposition de la Commission				
	Senior+ dans chaque bulletin communal (Riazois). La Commission est en charge				
	de la rédaction de cet article et encourage la participation des seniors pour la				
	rédaction d'articles (interviews, informations, p	oatrimoine, etc.).			



Mesure 4 : séance d'inforn	2022	Dès 2023	
Descriptif	La Commune soutient les associations, organ et du soutien pour les personnes âgé·e·s (serv que Solidarité Gruyère, les proches aidants, activités socioculturelles, physique ou de loisir par la diffusion sans frais de leur activité sur communal, et d'autre part, par l'organisation of (par exemple en y invitant des intervenant·e·s)	ices complémentair etc.) ou visant à s, ouvertes aux ser le site internet et l'une séance d'infor	es aux soins tels développer des niors, d'une part, dans le bulletin

Axe : Développement personnel		Préparatifs	Mise en œuvre
Mesure 1 : organisation de cours et d'ateliers pour les seniors		2022	Dès 2023
Mesure 1 : organisation de cours et d'ateliers pour les seniors Descriptif En collaboration avec l'administration comm l'attention des seniors, un cours ou un atelier nouvelles technologies, deux fois par année. D comme l'information pour l'utilisation des transpaux vélos électriques.		informatique et did 'autres thèmes peuv	lactiques sur les vent être choisis,



Le présent \underline{Plan} de mesures $\underline{2021-2025}$ du « Concept communal en faveur des personnes âgées » est établi en deux exemplaires.

Originaux:

- Commune de Riaz
- Commission seniors de Riaz

Copie:

- DSAS

La Commune de Riaz

Riaz, le 28 juin 2021

Catherine Beaud, Syndique

Diana Santos, Secrétaire générale

La Commission seniors de Riaz Riaz, le 29 juin 20

Joséphine Uldry, Présidente

Grégoire Quartenoud, secrétaire

